

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° CPR-DoP-FR-003

1- Code d'identification unique du produit type :

ROCKMUR NU-ULTRAROCK NU-ROCKCALM-DB ROCK :

MW - EN13162-T3-DS(70,90)-WS-AFr10-MU1

MB ROCK-204 : MW - EN13162-T3-DS(70,90)-WS-AFr15-MU1

ROCKPLUS IT NU : MW - EN13162-T3-DS(70,90)-WS-AFr30-MU1

2- Identification du produit de construction conformément à l'article 11, § 4 du règlement n°305/2011 :

ROCKMUR NU – ROCKPLUS IT NU - ULTRAROCK NU - ROCKCALM - MB ROCK – 204 – DB ROCK

(voir étiquette produit)

3- Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Isolation thermique des bâtiments (THIB)

4- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, § 5 du règlement n°305/2011 :

ROCKWOOL France SAS - 111, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

5- Nom et adresse de contact du mandataire : Non applicable

6- Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V du règlement n°305/2011 : AVCP système 1 pour la réaction au feu des produits et AVCP système 3 pour les autres caractéristiques

7- Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'ACERMI (Organisme Notifié n° 1163) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, évaluation et appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon système 1.

Il a délivré le certificat de constance des performances.

Le LNE (Organisme Notifié n°0071), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : non applicable

FIRESAFE INSULATION



9- Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances					Spécifications techniques harmonisées
		ROCKMUR NU	ROCKPLUS IT NU	ULTRAROCK NU / ROCKCALM	MB ROCK / 204	DB ROCK	
Résistance thermique	Résistance thermique (m2.K/W) par ép (*)	0,50 ép 20 mm à 6,75 ép 250 mm	1,20 ép 40 mm à 6,05 ép 200 mm	0,55 ép 20 mm à 4,25 ép 150 mm	0,85 ép 30 mm à 5,85 ép 200 mm	0,50 ép 20 mm à 6,75 ép 250 mm	
	Conductivité thermique W/(m.K)	0,037	0,033	0,035	0,034		
	Epaisseur	T3					
Réaction au feu	Réaction au feu	A1					EN 13162+A1: 2015
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(a)					
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Résistance thermique et conductivité thermique	(b)					
	Caractéristiques de durabilité	(c) DS(70,90)					
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance à la compression	NPD					
	Charge ponctuelle	NPD					
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (d)	NPD					
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD					
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme	WS					
	Absorption d'eau à long terme	NPD					
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	MU1					
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD					
	Epaisseur, d _L	NPD					
	Compressibilité, c	NPD					
	Résistance à l'écoulement de l'air	NPD					
Coefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD					
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	Résistance à l'écoulement de l'air	AFr10	AFr30	AFr10	AFr15	AFr10	
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emission de substances dangereuses	(e)					
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	(e)					

(*) Voir étiquette résistance déclarée/épaisseur.

NPD : Aucune performance déterminée

- (a) Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en laine minérale. La tenue au feu de la laine minérale ne se dégrade pas avec le temps. La classification Euroclasses du produit est liée à la teneur en matières organiques qui ne peut pas augmenter avec le temps.
- (b) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que les vides sont occupés par de l'air atmosphérique.
- (c) Pour la stabilité dimensionnelle de l'épaisseur uniquement.
- (d) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.
- (e) Des méthodes d'essai européennes sont en cours de développement.



10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Rafael RODRIGUEZ

Directeur Général ROCKWOOL France SAS



A Paris, le 19 Octobre 2018

 